

ANNEXE 4

RÈGLEMENT D'EXAMEN

RÈGLEMENT D'EXAMEN (annexe I de l'arrêté du 8 avril 2009)

BTS Design d'espace			Voie scolaire dans les établissements publics ou privés sous contrat, voie de l'apprentissage dans les CFA ou sections d'apprentissage, habilités.		Voie de la formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités.		Voie scolaire dans les établissements privés, voie de l'apprentissage dans les CFA ou sections d'apprentissage, non habilités, voie de la formation professionnelle continue dans les établissements publics non habilités ou établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de trois ans d'expérience professionnelle.		
			ÉPREUVES	UNITÉS	COEF.	FORME	DURÉE	FORME	DURÉE
Épreuves obligatoires									
E1 Culture générale et expression	U.1	3	écrit	4 h 00	CCF 3 situations d'évaluation		écrit	4 h 00	
E2 Langue vivante étrangère ^(a)	U.2	2	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		oral	0 h 45*	
E3 Mathématiques-Sciences		3							
<i>Sous-épreuve : Mathématiques</i>	U.3.1	1,5	écrit	1 h 30	CCF 3 situations d'évaluation		écrit	1 h 30	
<i>Sous-épreuve : Sciences physiques</i>	U.3.2	1,5	écrit	1 h 30	CCF 2 situations d'évaluation		écrit	1 h 30	
E4 Épreuve professionnelle de synthèse		14							
<i>Sous-épreuve : Projet professionnel Projet Technologie Économie et gestion Philosophie</i>	U.4.1	13	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		oral	0 h 20	
<i>Sous-épreuve : Rapport de stage ou d'activités professionnelles</i>	U.4.2	1	CCF 1 situation d'évaluation		CCF 1 situation d'évaluation		oral	0 h 10 ^(c)	
E5 Dossier de travaux		5							
<i>Sous-épreuve : Démarche créative</i>	U.5.1	2	pratique	8 h 00	pratique	8 h 00	pratique	8 h 00	
<i>Sous-épreuve : Travaux personnels</i>	U.5.2	3	oral	0 h 30	CCF 2 situations d'évaluation		oral	0 h 30	
E6 Arts visuels	U.6	4	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		écrit	3 h 00	
Épreuves facultatives									
EF1 Langue vivante étrangère ^{(a) (b)}	UF.1		oral	0 h 20	oral	0 h 20	oral	0 h 20	
EF2 Approfondissement sectoriel	UF.2		CCF 1 situation d'évaluation		CCF 1 situation d'évaluation		oral	0 h 10 ^(c)	

(a) La langue vivante étrangère facultative est différente de la langue étrangère obligatoire.

(b) La sous-épreuve « rapport de stage ou d'activités professionnelles » et l'épreuve facultative « approfondissement sectoriel » se déroulent dans le prolongement de la sous-épreuve « projet professionnel ».

*1^{ère} partie : Compréhension de l'oral : 30 minutes sans préparation

2^{ème} partie : Expression orale en continu et en interaction : 15 minutes assorties d'un temps de préparation de 30 minutes.